

DISCOURS accueil Premier président
Congrès 10 novembre 06

Monsieur le Premier président,
Monsieur le SG,
Mesdames et Messieurs,
Mes chers collègues.

Monsieur le Premier président,
C'est au nom des 85 magistrats qui sont venus assister à ce congrès, des 201 magistrats qui y sont représentés, et des 240 magistrats syndiqués au SJF, que j'ai l'honneur de vous accueillir aujourd'hui, et de vous remercier d'avoir tenu à venir, malgré un emploi du temps très chargé.

Monsieur le Premier président,
il y a deux ans, vous étiez venu nous rencontrer, à l'invitation du syndicat, dans ce même lieu de l'Ecole militaire.

Nous avons été sensibles à ce geste, alors que vous veniez d'arriver à la tête de la Cour, et que vous aviez ainsi tenu à marquer l'importance que vous accordiez à cette lourde casquette que doit aussi porter le Premier président de la Cour des comptes, celle de président du Conseil supérieur des chambres régionales des comptes.

Nous avons alors été surtout sensibles aux propos que vous aviez tenus sur plusieurs points d'une grande portée pour les magistrats des CRC : vous aviez rappelé votre attachement au fait syndical ; vous aviez affirmé l'importance de la consolidation d'une entité « juridictions financières », vous aviez souligné l'importance du travail des chambres en complémentarité des missions de la Cour, et la nécessité de voir cette reconnaissance confirmée par la situation indemnitaire faite aux magistrats. A cette occasion, vous aviez aussi dit votre conviction qu'il était nécessaire de desserrer le carcan imposé aux magistrats des CRC par la sévérité disproportionnée du régime des incompatibilités qui leur est appliqué.

Nous avons apprécié l'ensemble de ces propos, que vous avez confirmés tant par les idées que vous avez défendues en interne, notamment au conseil supérieur des CRC, ou en externe, particulièrement dans la presse, que par les initiatives que vous avez prises à la tête de l'institution.

Nous savons par exemple combien, dans le cadre de la LOLF, vous avez pesé pour arrimer les CRC à un programme « juridictions financières » que vous avez su autonomiser en le détachant du ministère de l'économie et des finances.

Nous avons également apprécié que, comme nous l'avions demandé, la valeur du point soit désormais, depuis juillet 2006, la même pour le régime indemnitaire à la Cour et dans les chambres, et nous espérons que cela puisse se concrétiser par un arrêté unique pour 2007.

Plus récemment, nous avons considéré comme de grande portée le fait qu'une charte de déontologie unique ait été rédigée pour les Juridictions financières, avec de surcroît un collège de déontologie unique, réunissant des magistrats des deux corps. Et sur ce sujet, je peux vous dire que le fait d'être associés en amont des décisions pour parvenir à un texte prenant en compte les attentes du corps a été apprécié comme un signe important donné aux chambres régionales. Je peux d'ailleurs vous annoncer que le congrès a ce matin approuvé le projet de charte auquel les échanges que nous avons eus avaient permis d'aboutir.

Je pourrais aussi citer les améliorations apportées au fonctionnement du Conseil supérieur.

Et je voudrais dire pour finir sur ce point, même si cela ne nous concerne qu'indirectement, notamment à travers la situation de nos assistants, notre appréciation du travail en cours pour améliorer la situation des agents administratifs, dans un cadre qui va aussi dans le sens de l'unité des juridictions.

Monsieur le Premier président, mes collègues vous sont reconnaissants de ces avancées, parce qu'ils ont le sentiment d'être mieux écoutés, et mieux reconnus. Et je peux vous assurer qu'il ne s'agit pas là d'un propos de simple politesse.

Mais vous comprendrez que ce soit avec la même franchise qu'en leur nom je vous dise aussi ce que sont leurs sujets de mécontentement.

Je ne vais pas dresser un catalogue de petites misères. Je veux seulement vous parler – vous reparler – de trois sujets dont vous savez l'importance. Ils ont une dimension corporatiste, bien légitime au demeurant, mais tous conditionnent plus largement l'avenir des chambres régionales.

En premier lieu, il me faut vous rappeler nos demandes concernant le régime indemnitaire. Sur ce dossier, des engagements ont été pris et je sais que vous vous êtes personnellement investi pour le faire avancer. Je ne reviendrai pas sur les arguments que nous avons fait valoir, je crois qu'ils sont maintenant compris au niveau de la Cour. Mais les magistrats des CRC ne comprendraient pas que tout dans le paysage institutionnel les pousse à travailler, de plus en plus, et de mieux en mieux, avec la Cour des comptes, et que tout dans la situation qui leur est faite maintienne et même renforce un fossé de moins en moins justifié. Au-delà des intérêts matériels de chacun d'entre nous, c'est l'image du corps et l'avenir de l'institution qui seraient en cause.

En second lieu, je veux parler du régime d'incompatibilités, dont vous-même avez souligné depuis longtemps l'excessive rigueur. Nous déplorons que deux occasions aient été ratées pour faire passer ces dispositions attendues : le texte

sur le statut des magistrats de la Cour, qui aurait pu permettre de constituer dans le code des juridictions financières une partie commune aux deux juridictions et d'harmoniser entre les deux statuts ce qui pourrait l'être facilement, et qui offrait le meilleur véhicule pour des mesures concernant les magistrats des CRC – c'était d'ailleurs le véhicule initialement envisagé ; et le texte sur la modernisation de la Fonction Publique, qui était d'autant plus adapté que les députés ont remonté pour tous les fonctionnaires le délai de réserve déontologique à 3 ans, ce qui est précisément ce qu'envisage le projet adopté par le Conseil supérieur des CRC pour les magistrats.

Enfin, je voudrais évoquer devant vous un problème qui demeure, malgré des progrès évidents, dans les rapports entre la Cour et les chambres régionales. Il arrive que les mauvaises habitudes perdurent, alors que l'expérience a montré que savoir les dépasser est profitable pour tous.

Trois illustrations, rapidement.

La prescription extinctive a été pensée sans que les chambres eussent été associées suffisamment en amont à cette réforme. Plus récemment, après l'arrêt Martinie, des décisions concernant la procédure ont été prises, ou envisagées, sans que l'avis des magistrats eût été recueilli suffisamment tôt. Et quelques épisodes contre-productifs ont obéré l'efficacité de certaines enquêtes communes à la Cour et aux CRC.

Nous souhaitons, Monsieur le Premier président, que tout soit fait pour éviter que les CRC soient placées devant le fait accompli lorsqu'elles sont concernées par des réformes qui les touchent autant que la Cour, ou par des tâches qui les engagent autant que cette dernière.

La ponctuation d'un congrès syndical, Monsieur le Premier président, c'est habituellement le point d'exclamation, et dans le meilleur des cas, il y en a deux, comme aujourd'hui : C'est bien ! Ce n'est pas bien ! Aujourd'hui le corps sait que le point d'interrogation est aussi important, parce qu'il faut maintenant que nous posions, et d'abord que nous nous posions, les bonnes questions

Au-delà de ces sujets de satisfaction et de ces sujets de mécontentement, en effet, dans un contexte où nombreux apparemment sont ceux qui sont pleins d'idées (des bonnes et des moins bonnes) pour les juridictions financières, le corps éprouve le besoin de réfléchir à son devenir, à l'évolution de ses missions, à l'exercice du métier, au cadre dans lequel il doit s'exercer.

Ces questions ont été posées aujourd'hui par notre congrès. Evidemment, le cadre d'une simple journée de travail ne peut permettre de répondre aux difficultés multiples et complexes que ces thèmes emportent nécessairement.

Mais il est d'ores et déjà possible de retenir quelques axes qui pourront nous guider dans la période qui vient.

Il nous faut nous interroger sur nos missions.

Concernant l'examen des gestions publiques, s'il peut au sein même du corps conduire à des approches variées, et à des pratiques différenciées, peut-être trop parfois, son utilité, sa légitimité, font en revanche l'objet d'un large consensus. En revanche, nous nous interrogeons sur l'impact de nos travaux. Si chacun a pu observer les efforts que vous avez faits pour assurer aux rapports de la Cour la médiatisation la plus large, le débat récent sur les jurys populaires pour évaluer la gestion des élus, notamment locaux, a montré que les CRC étaient trop absentes du paysage. Au niveau régional, les juridictions financières se montrent aujourd'hui encore bien frileuses lorsqu'il faudrait nouer avec la presse des contacts suivis, seuls à même de permettre aux journalistes de donner un écho suffisant à nos travaux. Peut-être des rapports annuels régionaux pourraient-ils faciliter la communication. Un effort dans ce domaine paraît en tous cas souhaitable.

La mission juridictionnelle, très bousculée récemment, étroitement liée au destin qui sera fait au comptable public, suscite aussi beaucoup d'interrogations. Il nous paraît important de rappeler son utilité, et par conséquent, l'urgence qu'il y a à la moderniser. Nous devons y réfléchir, nous savons que nous ne pouvons y réfléchir seuls, et c'est pourquoi nous demandons, Monsieur le Premier président, à être associés dès maintenant à l'indispensable travail de rénovation post-martinien.

Il nous faut aussi nous interroger sur le devenir du corps.

Nous avons constaté que les perspectives démographiques nous imposaient de nous poser la question des objectifs souhaitables en termes de recrutement, ce qui revient aussi à poser la question du métier que nous voulons exercer. Faut-il dans les années qui viennent maintenir coûte que coûte le nombre actuel de magistrats, et si oui, par quels moyens de recrutement, alors que la voie du recrutement à la sortie de l'ENA se rétrécit ? Faut-il au contraire s'inscrire dans la perspective d'une diminution du nombre de magistrats, et si c'est le cas, en faisant évoluer le métier dans quelle direction : modification des missions des chambres, modification de la composition du personnel et du recrutement des collaborateurs, évolution du rôle des magistrats ?

Enfin, le congrès a abordé la perspective difficile mais stratégique de la fusion des corps de magistrats des juridictions financières. Toutes les évolutions en cours plaident selon nous en ce sens. Le sentiment des magistrats des CRC sur ce dossier a évolué. Nous croyons qu'à la Cour les choses évoluent, et en tous cas évolueront aussi. Déjà, au regard des observateurs extérieurs, l'existence d'une entité Juridictions financières est une évidence. Savoir que ce chantier prendra du temps n'est pas une raison suffisante pour ne pas le préparer.

Sur l'ensemble de ces sujets, nous n'avons aucun credo établi. Nous savons en revanche que ce sont les vrais sujets, qu'ils sont étroitement liés, que si nous ne nous en saisissons pas dès maintenant, des solutions risquent de nous être imposées, imaginées par d'autres, et que pour toutes ces raisons il nous faut y réfléchir entre nous, et, le plus tôt possible, travailler avec vous et avec vos services pour élaborer des pistes d'évolution recevables par le législateur et utiles au citoyen.

Je vous remercie.